



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-728

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-12-22-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 15ème Est (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-12-22-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
15ème Est

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PARIS, LE 22 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE

SIP Paris 15 e Est

13/15 rue du Général Beuret

75712 Paris Cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pascal PAVY, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 15° EST,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Christophe SAUZEDDE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIP Paris 15° EST à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leur nom et prénom :

Mme QUILLOT Jeannette

M BEUJARD Mathieu

Mme MEBARKI Nadia

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leur nom et prénom :

Mme DUTHEIL Virginie

M DUBOIS David

M. GUAITELLA Laurent

M.LE GOAS Hervé

Mme LE GUILLOU Sophie

M.MOUSSIER Hervé

M. PAPIN Frédéric

Mme LEFEUVRE Marie Laure

M FEUILLET Eric

MME GUISLAIN Hélène

Mme MUNIER Amélie

Mme CAPY Edith

Mme MAILLARD Aurélia

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leur nom et prénom :

M. BENJAMIN Bruno

M.BLINO Michel

Mme COHEN Brigitte

Mme EMMA Marie Michèle

M DAVID Sébastien

M. DYLEWSKI Arnaud

Mme BOIGEY Magali

Mme LEGRIX Nathalie

Mme GENIN Clémence

Mme PINON Stéphanie

M MALRAIT Olivier

Mme SINTES Sylvie

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

NOM et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme LE NAMOURIC DESCAMPS Catherine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
MME GUISLAIN Hélène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme MAILLARD Aurélia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M.KALOMBO Gabriel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme MUNIER Amélie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. MOUELE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DESLAIMES Catherine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
Mme COHEN Brigitte	Agente administrative des finances publiques	2 000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leur nom et prénom :

M BEAUJARD Mathieu

Mme MEBARKI Nadia

Mme QUILLOT Jeannette

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service
des impôts des particuliers de Paris 15° EST

signé

Pascal PAVY

ANNEXE A LA DELEGATION DE SIGNATURE :

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE DELAIS

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^e EST, Monsieur Pascal PAVY, donne les délégations suivantes en matière de délais :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les délais aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions
Mme Nadia MEBARKI	Inspectrice des finances publiques	40 000 €
M.Mathieu BEAUJARD	Inspecteur des finances publiques	40 000 €
Mme Jeannette QUILLOT	Inspectrice des finances publiques	40 000 €
Mme Virginie DUTHEIL	Contrôleuse principale des finances publiques	12 000 €
Mme Catherine LENAMOURIC-DESCAMPS	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €
Mme Edith CAPY	Contrôleuse des finances publiques	12 000€
M.Gabriel KALOMBO	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
M.Dominique MOUELE	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Mme Amélie MUNIER	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
M.Hervé MOUSSIER	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
M Frédéric PAPIN	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
M Laurent GUAITELLA	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
M Hervé LE GOAS	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Mme Sophie LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
M.David DUBOIS	Contrôleur principal des finances publiques	12 000 €
M.Eric FEUILLET	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Mme Marie-Laure LEFEUVRE	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Mme Hélène GUISLAIN	Contrôleuse des finances Publiques	12 000 €
Mme Aurélia MAILLARD	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Mme Catherine DESLAIMES	Agente des finances publiques	12 000 €
Mme Brigitte COHEN	Agente des finances publiques	12 000 €
M Michel BLINO	Agent des finances publiques	12 000 €